

Message du Conseil communal au Conseil général

**CONCERNANT**

**LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 17 DES STATUTS DE CORIOLIS INFRASTRUCTURES**

**ET**

**LES COMPLEMENTS A APPORTER AU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA**

**SALLE DE SPECTACLE EQUILIBRE POUR OPTIMISATION**

**(du 31 août 2010)**

VILLE DE FRIBOURG



**TABLE DES MATIERES**

- I. **INTRODUCTION**
- II. **OBJETS DU PRESENT MESSAGE**
- III. **ARGUMENTATION**
- IV. **PRESENTATION DES TRAVAUX PROJETES**
- V. **IMPACT SUR L'EXPLOITATION**
- VI. **CONCLUSIONS**

**Message du Conseil communal**

au

**Conseil général****du 31 août 2010**

**60 – 2006-2011**      **Modification de l'article 17 des statuts de Coriolis Infrastructures et compléments à apporter au projet de construction de la Salle de spectacle EQUILIBRE pour optimisation**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

**I. INTRODUCTION**

*Coriolis Infrastructures* est « l'Association de communes pour la politique culturelle dans l'agglomération de Fribourg ». Les Conseils généraux, respectivement Assemblées communales des communes membres ont adopté les statuts de Coriolis Infrastructures à la fin 2005, en même temps que le crédit de construction pour la salle de spectacle des Grand-Places (aujourd'hui EQUILIBRE). Les statuts de l'Association sont entrés en force au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Coriolis Infrastructures est composée des communes de Fribourg, Villars-sur-Glâne, Givisiez, Granges-Paccot et Corminboeuf. Le but de cette Association est de :

1. réaliser et d'exploiter les deux nouvelles infrastructures culturelles, l'Espace NUITHONIE à Villars-sur-Glâne et la Salle EQUILIBRE à Fribourg;
2. récolter des fonds à cet effet et de les affecter à la culture conformément au règlement du Fonds culturel de l'agglomération de Fribourg.

Le Fonds culturel, dont le règlement est approuvé par la Commission fédérale des maisons de jeux (CFMJ), a pour but de participer au financement de la politique culturelle dans l'agglomération de Fribourg. Il est alimenté par les versements effectués par le Casino Barrière de Fribourg conformément à la convention qui lie le casino à Coriolis Infrastructures.

Les communes membres de Coriolis Infrastructures ont constitué le 25 novembre 2005 la *Fondation de l'Espace Nuithonie et de la Salle des Grand-Places*, afin que celle-ci exploite, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006 l'Espace Nuithonie, puis, dès son inauguration à fin 2011, EQUILIBRE.

En décembre 2007, le Conseil général de Fribourg a accepté, à l'instar des autres communes, une modification des statuts de Coriolis Infrastructures, permettant au Casino Barrière de Fribourg de solliciter auprès de la CFMJ un allègement fiscal. En contrepartie, le casino s'est engagé à augmenter substantiellement sa participation financière annuelle à Coriolis Infrastructures qui est passée de 8% du produit net des jeux (PNJ) à 12,5%. Conformément au règlement du Fonds culturel, ces montants ont

été affectés au financement des spectacles organisés à NUITHONIE par la *Fondation de l'Espace Nuithonie et de la Salle des Grand-Places*. Ils ont aussi servi à diminuer le coût de construction final de la salle EQUILIBRE. En effet, depuis 2007, un montant cumulé de CHF 3,6 millions a été versé depuis le fonds culturel sur le compte de construction. D'ici 2012, ce montant s'accroîtra jusqu'à 5,5 millions au moins.

Chaque année, jusqu'à la fin de la construction, le comité de direction de Coriolis Infrastructures décide, en décembre, de ce montant en fonction du chiffre d'affaires réalisé par le Casino.

Finalement, le Fonds culturel a également répondu, favorablement, à différentes demandes ponctuelles d'investissements de tiers relevant de la politique culturelle régionale.

## II. OBJETS DU PRESENT MESSAGE

Le Conseil général est aujourd'hui sollicité pour se prononcer sur les optimisations et travaux complémentaires projetés, sur la base des devis produits par l'architecte, dans le cadre d'une enveloppe maximale de CHF 5 millions.

Cette décision s'articule en deux questions distinctes, mais intimement liées :

1) dans un premier temps, il s'agit d'approuver la demande de **modification de l'article 17** des statuts de l'Association de communes Coriolis Infrastructures, en portant la limite d'endettement d'aujourd'hui de deux à nouvellement cinq millions de francs (cf. annexe I). Cette modification a été approuvée en date du 11 février 2010 par l'Assemblée des délégués de Coriolis Infrastructures. Courant mai et juin 2010, le Conseil général de Villars-sur-Glâne et les assemblées communales de Givisiez et Corminboeuf ont ratifié cette modification statutaire.

2) En accord avec l'assemblée des délégués de Coriolis Infrastructures et la Commission de bâtisse, le Conseil communal estime que, pour finaliser le projet, certaines optimisations doivent être absolument entreprises, notamment dans le domaine des surfaces administratives, dans le concept « bar-gastro-catering » et dans le fonctionnement général, notamment la technique théâtrale (TT). Elles auront un impact favorable sur les coûts d'exploitation et certaines recettes et s'élèvent selon le devis établi à un maximum de cinq millions de francs.

Les optimisations projetées constituent une adaptation du projet initial entraînant des travaux significatifs et des coûts supplémentaires. La procédure pour décider de ces travaux est donc la même que celle suivie pour le projet initial. **Les crédits complémentaires** relatifs à ces dépenses, ainsi que leur financement, **doivent faire l'objet d'une décision du Conseil général** de la Ville de Fribourg, sous réserve du financement de ces crédits complémentaires par Coriolis Infrastructures. Coriolis procédera à un emprunt qui sera remboursé par le Fonds culturel, alimenté par le casino, cette procédure étant admise par la CFMJ. La question est posée aujourd'hui, car une modification du projet en cours de chantier est économiquement beaucoup plus intéressante que d'éventuelles interventions ultérieures, durant l'exploitation du bâtiment.

Ainsi, il est important de situer les décisions demandées dans le cadre de la procédure complète. Cette procédure a été confirmée par le Service des communes.

### 1. **La procédure de modification des statuts :**

les Assemblées communales, respectivement les Conseils généraux sont invités à se prononcer sur la modification de l'article 17 des statuts de Coriolis Infrastructures. Il faut l'approbation par les  $\frac{3}{4}$  des parlements communaux et de la population légale. Cette étape est en cours, Villars-sur-Glâne, Givisiez et Corminboeuf ayant déjà approuvé ce point.

### 2. **La procédure pour décider des travaux :**

cette compétence appartient au propriétaire du bâtiment, la Ville de Fribourg, par son Conseil général qui doit autoriser le crédit complémentaire pour réaliser les optimisations projetées, sous réserve du point 3.

### 3. **La procédure pour décider du financement :**

dès l'entrée en vigueur de la nouvelle version de l'article 17 des statuts, l'assemblée des délégués de

Coriolis Infrastructures devra voter la participation de l'association au financement des travaux complémentaires ainsi que leur couverture, par un emprunt de maximum 5 millions de francs.

### III. ARGUMENTATION

Le Conseiller général averti peut se demander, à juste titre, pourquoi les concepteurs n'ont pas prévu certains équipements demandés aujourd'hui dès le début. La réponse facile consisterait à dire qu'on est « toujours plus intelligent après coup ». Mais ce raccourci éluderait le fait que, à l'époque des premières planifications, des choix douloureux avaient été faits pour respecter un budget d'investissement supportable pour les communes. Certains investissements ont en outre été suspendus dans le projet de base, en attendant de trouver, peut-être, un financement ultérieur.

Aujourd'hui, grâce à une possibilité de **financement extérieur**, les communes ont une opportunité pour améliorer la construction et l'exploitation, **sans impact sur la facture finale aux communes**.

Les raisons qui ont amené l'assemblée des délégués de Coriolis Infrastructures à modifier sa limite d'endettement, dans le but de financer par l'emprunt les optimisations et travaux complémentaires projetés sont les suivantes :

#### 1. **Devis d'EQUILIBRE maîtrisé**

Le devis initial de CHF 35 millions de francs pour le projet de base est tenu, considérant l'évolution de l'indice de la construction (2004-2009 : +13,6 %) et de la modification du projet (PROA) admise en juin 2008 par tous les partenaires, selon communiqué de presse du 16 juin 2008, lors de l'installation du chantier. Au 30 juin 2010, des adjudications pour près de **31 millions** (état au 30 juin 2010) de francs ont déjà été décidées, légèrement inférieures au devis révisé.

#### 2. **Coût présumé**

À ce jour, le coût présumé de la construction (avec renchérissement, sans intérêts intercalaires) s'élève à **41,4 millions** de francs selon devis révisé de l'architecte du 4 février 2010.

#### 3. **Facture finale aux communes inférieure aux prévisions**

Grâce à des apports de tiers bien plus importants que prévus, notamment de la part du Fonds alimenté par le Casino, de l'Etat, de la Loterie romande et de privés, le coût de la facture finale aux communes sera inférieur aux montants d'investissement votés en 2006 (cf. annexe II).

#### 4. **Optimisation du projet pour réduire les coûts d'exploitation**

En accord avec l'assemblée des délégués de Coriolis Infrastructures, le Conseil communal estime que pour finaliser le projet, certaines optimisations doivent être absolument entreprises, notamment dans le domaine des **surfaces administratives**, dans le **concept bar-gastro-catering** et dans le domaine du **fonctionnement général (incl. technique théâtrale)**. Elles auront un impact positif sur les coûts d'exploitation et seront couvertes, selon le devis établi, par une enveloppe d'un maximum de cinq millions de francs.

- L'optimisation des surfaces **administratives** permet notamment la finition et l'équipement correct des bureaux de l'administration du théâtre, du service culturel et l'intégration optimale de Fribourg Tourisme et Région dans le foyer (accueil), au niveau 1 (bureau), 7 (salle de réunion commune, cafétéria) et 8 (archives). Fribourg Tourisme et Région paiera au bailleur, dès janvier 2012, un loyer au prix du marché.

Coût plafond de l'intervention : CHF 1'175'000.- ;

- L'optimisation du concept **bar-gastro-catering** permet à la direction du théâtre de gérer au mieux le « café-presse » au rez, en synergie avec le bar-entracte au 3<sup>ème</sup> étage et un espace privé au 7<sup>ème</sup> étage pour des cocktails dînatoires à l'intention des sponsors privés du théâtre et de leur clientèle. Cet investissement permet d'augmenter le potentiel de recettes propres du théâtre (sponsoring). Parallèlement, des discussions sont actuellement en cours avec des partenaires potentiels pour l'exploitation des bars qui pourraient réduire une partie de l'investissement ci-joint.

Coût plafond de l'intervention: CHF 1'735'000.-

- L'optimisation du **fonctionnement général** se traduit notamment par des interventions sur l'équipement de la salle de répétition et l'atelier de réparations, l'amélioration de la **technique théâtrale** et du système de sécurité des portes. Cela permet de réduire des coûts en personnel technique et de location d'équipements pour certains spectacles.

Coût plafond des interventions : CHF 2'090'000.-

Chaque devis des optimisations précitées comporte des réserves concernant les honoraires de l'architecte et des spécialistes concernés, actuellement négociés par le Maître d'ouvrage dans le cadre d'avenants à leurs contrats de base.

En résumé, une enveloppe maximale de **CHF 5'000'000.-**, correspondant à la limite d'endettement de Coriolis Infrastructures selon article 17 (nouveau) des statuts, permettra de réaliser les travaux projetés ci-dessus.

## 5. Financer les optimisations par le « Fonds casino »

Le système actuel, approuvé par la Commission fédérale des maisons de jeux (CFMJ), permet des versements annuels du « Fonds casino » sur le compte de construction jusqu'au décompte final de la construction seulement, soit en 2012.

Pour rappel, entre 2007 et 2009, le « Fonds casino » a déjà permis de réduire le coût final à charge des communes de 3,6 millions de francs. Jusqu'en 2012, ce montant devrait s'accroître jusqu'à 5,5 millions au moins.

Afin de continuer à bénéficier, après 2012, de la participation du casino à l'investissement d'EQUILIBRE, Coriolis Infrastructures propose d'augmenter sa limite d'emprunt à cinq millions de francs afin de financer les optimisations précitées.

Ainsi, les coûts complémentaires dont il est question aujourd'hui seront financés par un emprunt de Coriolis Infrastructures, et amortis dès 2013 à raison de CHF 500'000.- annuels (plus intérêts) par le « Fonds casino », pendant dix ans. En effet, les critères d'utilité publique de la Commission fédérale des maisons de jeux permettent le remboursement de prêts bancaires pour ce type de projets, même après la fin des travaux. La convention avec le casino est valable au moins jusqu'à la fin de la concession actuelle en 2023.

## 6. Commentaire relatif aux honoraires de l'architecte J.-P. Dürig SA

Le montant global des honoraires réclamés par l'architecte se monte à ce jour à Fr 1'069'908.- TTC, soit 21.4 % de l'enveloppe maximale des CHF 5'000'000.- des coûts complémentaires. Ce montant est issu d'un mode de calcul qui cumule tarif *temps* et tarif *coût*. La commission technique a contesté cette façon de faire de l'architecte, qui n'est pas conforme à la base contractuelle, selon elle.

Malgré différentes séances de travail avec l'architecte Dürig, en présence d'une délégation du Conseil communal, le différend au sujet des honoraires de l'architecte n'a pas encore pu être réglé. Des discussions sont actuellement en cours entre les deux parties pour établir les bases d'une médiation. Les montants cités ci-dessus (Fr. 5'000'000.-) ont intégré cette situation en provisionnant env. Fr.

464'455.-. Cette somme pourra être versée à l'architecte, en cas d'échec de la médiation, et/ou d'une éventuelle décision judiciaire favorable au mandataire (Dürig AG), au détriment du MO.

## 7. Incidence financière

Le financement de ces travaux complémentaires par l'emprunt de Coriolis Infrastructures et le remboursement de cet emprunt par Coriolis Infrastructures à travers le « Fonds casino » n'aura aucune répercussion sur la facture finale du coût de construction aux communes.

La réalisation des optimisations aura un impact positif sur les coûts d'exploitation et les recettes d'EQUILIBRE.

Les risques financiers pour les communes sont limités à une forte diminution du bénéfice net des jeux du Casino ou à sa faillite. A ce jour, selon toutes les analyses des instances concernées, ces éventualités sont quasiment nulles.

Selon les prévisions actuelles, le budget de fonctionnement de Coriolis Infrastructures permettra de doter la *Fondation de l'Espace Nuithonie et de la Salle des Grand-Places* qui exploitera EQUILIBRE dès 2012, d'une subvention suffisante afin de remplir sa mission selon le mandat de prestations qui lie les deux parties. Des soutiens ponctuels à des demandes d'investissements de tiers relevant de la politique culturelle régionale resteront également possibles dans l'ordre de grandeur actuel.

## IV. PRESENTATION DES TRAVAUX PROJETES (cf. Annexe III)

### 1\_BUREAUX

#### Calcul surface et cubique :

Niveau 0 : Fribourg Tourisme (Front-Back Office, Billeterie)	142 m2	596 m3
Niveau 1 : Fribourg Tourisme (Service Congrès)	24 m2	75 m3
Niveau 7 : Administration Théâtre	123 m2	553,5 m3
Service Culture, Salle réunion, cafétéria	<u>123 m2</u>	<u>553,5 m3</u>
TOTAL : 24 places de travail	<u>412 m2</u>	<u>1'778 m3</u>

#### Situation initiale (Projet de base 2006):

Locaux bruts, sans aménagement, sans climatisation, sans ventilation, sans mobilier.

#### Aménagement (Projet 2010) :

Sol, cloisons, plafonds ;

#### Installations techniques (2010) :

Electro/informatique, chauffage, ventilation ;

#### Mobilier (2010) :

Compris.

#### Exécutions MINERGIE : oui

<b>Coût global « Bureaux » :</b>	CHF 1'510'000.-
Inclus dans devis général de 41,4 millions :	CHF 335'000.-
<b>Coût complémentaire identifié :</b>	<b>CHF 1'175'000.-</b>
dont honoraires de l'architecte admis par MO (108% prest. SIA 142)	CHF 133'692.-
ainsi que montant provisionné en cas de litige avec Dürig AG	CHF 149'296.-

**Coût CFC 2 + 3 / 412 m2 :**

**CHF 2'784.- / m2**

**Coût CFC 2 + 3 / 1778m3 :**

**CHF 645.- / m3**

Valeur indicative pour les aménagements bureaux

CHF 2'200 – 4'800.- / m2

CHF 600 – 1'400.- / m3

Les CFC touchés ont été soumis et admis par la Commission de bâtisse le 29 mars 2010, par le Conseil communal en séance du 12 juillet 2010.

## **2 BAR-GASTRO-CATERING**

### **Calcul surface et cubique :**

Niveau 0 : Café Presse plus locaux annexes	50 m2	210 m3
Niveau 1 : Vestiaire personnel + locaux annexes	39 m2	122 m3
Niveau 3 : Buffet de bar révisé, locaux froids + annexes	122 m2	395 m3
Niveau 4 : Locaux froids + locaux annexes	62 m2	187 m3
Niveau 7 : Monte-plats catering VIP	4 m2	18 m3
Niveau 8 : Prép. catering, local froid, monte-plats, annexes	71 m2	364 m3
<b>TOTAL :</b>	<b><u>348 m2</u></b>	<b><u>1'296 m3</u></b>

### **Situation initiale (Projet de base 2006):**

Bars « secs », non équipés, uniquement pour les pauses théâtrales.

### **Aménagement, Installations techniques, Mobilier (Projet 2010) :**

Compris

**Exécutions MINERGIE :** oui

<b>Coût global « Bar-Gastro-Catering »:</b>	CHF 2'206'000.-
Inclus dans devis général de 41,4 millions :	CHF 471'000.-
<b>Coût complémentaire identifié :</b>	<b><u>CHF 1'735'000.-</u></b>
Dont honoraires de l'architecte admis par le MO (130% prest. SIA 142)	CHF 202'994.-
Ainsi que montant provisionné en cas de litige avec Dürig AG	CHF 248'926.-

**Coût CFC 2 + 3 / 412 m2 :** CHF 5'029.- / m2

**Coût CFC 2 + 3 / 1778m3 :** CHF 1'351.- / m3

Valeur indicative pour les aménagements Gastro CHF 4'800 – 8'800.- / m2  
CHF 1'100 – 2'000.- / m3

Les aménagements, les installations techniques ainsi que le mobilier ont été soumis et admis par la Commission de bâtisse du 29 mars 2010, par le Conseil communal en séance du 12 juillet 2010.

## **3 FONCTIONNEMENT / TECHNIQUE THEATRALE**

### **Optimisations, compléments :**

Aménagement Salle répétition + Atelier réparations	CHF 130'000.-
Optimisations fonctionnement général	CHF 130'000.-
Optimisations technique théâtrale TT	CHF 580'000.-
Système sécurité portes, mécatronique + verrouillage	CHF 170'000.-
Honoraires de l'architecte admis par le MO (115% prest. SIA 142)	CHF 268'767.-
Montant provisionné en cas de litige avec Dürig AG	CHF 66'233.-
Réserve pour Coûts consécutifs div. CFC, selon architecte	CHF 745'000.-
<b>TOTAL Coûts complémentaires identifiés :</b>	<b><u>CHF 2'090'000.-</u></b>

### **Situation initiale (Projet de base 2006):**

Salle répétition et Atelier réparations bruts ; fermeture portes avec clés KABA ,...

### **Honoraires et coûts consécutifs :**

Toujours en discussion

### **Optimisations TT et fonctionnement général :**

Permettront de rationaliser les coûts d'exploitation



### **Travail de la commission technique :**

Une liste de 79 points souhaités a été réduite à 22 points retenus.

Les CFC touchés ont été soumis et admis par la Commission de bâtisse du 29 mars 2010, par le Conseil communal en séance du 12 juillet 2010.

## **V. IMPACT SUR L'EXPLOITATION**

**Surfaces administratives.** Ce point a effectivement été sous estimé dans le projet de base. On ne peut pas louer à un tiers des locaux à l'état brut, à moins que le locataire consente lui-même à des investissements au-delà du mobilier qu'il apportera par ses propres soins. Cette situation n'est pas souhaitable et n'a jamais été prévue avec Fribourg Tourisme et Région, par exemple. En revanche, il est certain que la qualité de finition des espaces loués aura une influence sur le loyer perçu, qui peut dès lors être considéré comme retour sur investissement. Actuellement, Fribourg Tourisme et Région paye un loyer annuel supérieur à CHF 100'000.- à l'Avenue de la Gare.

**Bar-gastro-catering.** Dans le projet de base est prévu un « bar sec », mais sans installation qui permette de servir la restauration légère (snacks) et la préparation de cocktails dînatoires sur place par des traiteurs externes. La commission technique a relevé à juste titre une lacune. L'exploitation d'un théâtre nécessite la recherche de partenaires et sponsors et leur apport financier est un poste important dans le budget d'exploitation. En ce qui concerne la Fondation, il est prévu dans le budget de base d'EQUILIBRE une somme de CHF 250'000.- de sponsoring/partenaires (actuellement NUITHONIE : CHF 110'000.-).

Le concept de partenariat avec des entreprises privées nécessite en plus du spectacle parrainé d'offrir au partenaire la possibilité d'organiser des cocktails dînatoires à ses clients avant et/ou après la manifestation. C'est dans cet esprit que l'objet partiel « Bar-Gastro-Catering » a été optimisé. Ainsi, l'impossibilité d'organiser de tels événements pour la Fondation amputerait le budget d'exploitation d'un potentiel de recettes important. D'autre part les différents partenaires utilisateurs de cette nouvelle salle auraient le même problème et par conséquent seraient également touchés dans leur apport de sponsoring. Enfin, l'attractivité en terme de locations de la salle à des tiers serait réduite : conférences, spectacles privés ou manifestations hors abonnement ne pourraient avoir que difficilement lieu et par conséquent ce manque à gagner réduirait d'autant les produits susceptibles d'équilibrer le budget.

L'argument de la concurrence déloyale par rapport aux restaurateurs du centre-ville n'a pas lieu d'être. Personne ne reniera à un théâtre la possibilité de servir à sa clientèle, avant et après le spectacle, des boissons et une restauration légère (snacks et sandwiches, par exemple). La personne qui désire manger un repas complet (restauration « classique ») avant un spectacle pourra toujours se rendre dans un restaurant aux alentours. La possibilité de l'exploitation d'un café-pressé au rez-de-chaussée qui fonctionnera en synergie avec les heures d'ouverture de l'Office du Tourisme a déjà été évoquée en 2006, mais il manquait le financement et le partenaire pour réaliser cette idée convenablement.

En résumé, la possibilité d'organiser dans de bonnes conditions des cocktails ou réceptions autour de certaines manifestations conduira indéniablement à un potentiel de produits pour la Fondation qu'on peut estimer à plusieurs centaines de milliers de francs par an dans son budget d'exploitation – sans tenir compte des autres partenaires-utilisateurs.

Dans le domaine **du fonctionnement général et de la technique théâtrale**, domaines complexes s'il en est, les propositions d'amélioration couvrent, entre autres, des installations scéniques afin de rationaliser le travail des techniciens et par conséquent de limiter les coûts d'exploitation ; il s'agit également de compléments d'équipements techniques non prévus dans le projet de base, comme par exemple l'équipement de la salle de répétition, des installations dans les loges, dans l'atelier de réparations, mais aussi une amélioration du système de sécurité pour le verrouillage des portes.

Sans aller dans trop de détails, vous trouvez ci-joint une liste non exhaustive de cinq exemples expliquant quelques raisons qui ont contribué aux optimisations proposées.

#### A/ Centralisation des gradateurs et baie de brassage :

A l'origine le concept prévoyait de disperser une quinzaine de blocs de puissance dans la salle (galeries) et la scène. Les inconvénients d'une telle dispersion sont :

- Nécessité dans un temps imparti lors des montages de plus de techniciens pour les réglages (patchage)
- Encombrement des circulations (passerelles et plateau)
- Bruit dans la salle – parasitage possible lors de diffusion sons

L'optimisation proposée consiste à rassembler les gradateurs dans des armoires fixes placées dans un seul local. Les avantages d'un tel système sont :

- Souplesse d'utilisation renforcée et temps de mise en place d'un spectacle écourté
- Les modifications ne se font qu'à un seul endroit
- Bruits parasites sont confinés hors salle et scène

Cette solution souple et rationnelle aura une incidence directe sur le nombre de collaborateurs surnuméraires engagés lors d'un montage ; elle permettra à la Fondation de limiter les coûts de personnel surnuméraires pour les spectacles à l'abonnement par exemple. Elle allégera également les coûts de personnel des institutions culturelles partenaires qui utiliseront cette salle.

#### B/ Nacelle d'avant-scène :

Dans le projet initial, afin d'accéder aux perches d'accrochages d'avant-scène, était prévu une nacelle élévatrice type « Génie » posée sur le plateau. Par expérience, ce genre de nacelle n'est pas pratique car sa maniabilité n'est pas des plus aisées pour fixer les projecteurs. Le grand inconvénient de ce genre de solution est qu'il empêche les pointages des projecteurs avant un spectacle car il arrive très fréquemment qu'il y ait des décors sur scène et cela gêne considérablement l'accès de cette nacelle mobile. La solution préconisée est d'installer une nacelle permanente sur la première passerelle ce qui permettra d'avoir accès à tout moment et très facilement aux perches d'avant-scène. Souplesse d'utilisation, rationalisation du travail et temps de mise en place écourté.

#### C/ Salle de répétition

Dans le concept de base, cette salle n'était pas équipée. Les optimisations sont les suivantes : régie son mobile (possibilité de l'utiliser ailleurs dans tout le Théâtre), mise en place d'un gril simple (lumières), rideaux, miroirs et barres de danse.

#### D/ Arrière-scène.

L'optimisation de ce local consiste en l'installation d'un gril simplifié (non-prévu dans le projet de base)

#### E/ Matériel

On retrouve dans cette optimisation l'achat de matériel TT complémentaire qu'il ne sera pas nécessaire de louer pour des spectacles spécifiques : tel qu'un beamer (projecteur) performant pour sur-titrage ou projection, des micros, intercom, etc.

## VI. CONCLUSIONS

Depuis que la participation du casino au fonds culturel a été portée en 2007 à 12,5% du PNJ, cette augmentation a permis Coriolis Infrastructures de :

- mieux soutenir la *Fondation de l'Espace Nuithonie et de la Salle des Grand-Places* pour l'organisation de ses spectacles, notamment en vue de l'ouverture de l'infrastructure de Fribourg.
- réduire de CHF 3,6 millions le coût de construction final, réparti entre les cinq communes, pour la salle de spectacles de Fribourg (attendu jusqu'en 2012 : au moins 5,5 millions) .
- participer à d'autres investissements relevant de la politique culturelle régionale.

La modification de l'article 17 des statuts de Coriolis Infrastructures est une condition indispensable pour que l'association puisse procéder à l'emprunt permettant de financer les travaux complémentaires prévus.

Le financement de ces travaux complémentaires par l'emprunt de Coriolis Infrastructures n'aura aucune répercussion sur la facture finale aux communes, tout en ayant un impact positif important sur l'exploitation d'EQUILIBRE.

Le remboursement annuel prévu de la dette par Coriolis Infrastructures (CHF 500'000.-) ne correspond qu'à 25% de l'apport 2009 du casino dans le Fonds culturel. Compte tenu des résultats enregistrés depuis 2003 et des prévisions actuelles de toutes les instances concernées, le risque de voir les recettes du Casino Barrière de Fribourg fondre de manière significative est négligeable.

Le budget de fonctionnement de Coriolis Infrastructures permettra de doter la Fondation qui exploitera EQUILIBRE dès 2011/2012, d'une subvention suffisante afin de remplir sa mission.

Les comptes et budgets de Coriolis Infrastructures peuvent être consultés sur [www.coriolis-fr.com](http://www.coriolis-fr.com).

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal propose au Conseil général de donner une suite favorable à la demande de Coriolis Infrastructures et par conséquent :

1. de se prononcer favorablement sur la modification de l'article 17 des statuts de Coriolis Infrastructures en portant la limite d'endettement à 5 millions de francs,
2. d'accepter le crédit complémentaire de 5 millions de francs pour réaliser les optimisations projetées.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, l'expression de nos sentiments distingués.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

**Le Syndic**

**Pierre-Alain Clément**

**La Secrétaire de Ville**

**Catherine Agustoni**

**Annexes ment.**

**(Projet)**

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 60 du 31 août 2010;
- le rapport de la Commission de l'édilité,
- le rapport de la Commission financière

arrête :

**Article premier**

Le Conseil général approuve la modification de l'article 17 des statuts de l'Association de communes pour la politique culturelle dans l'agglomération de Fribourg (Coriolis Infrastructures), portant la limite d'endettement à 5 millions de francs.

**Article 2**

La présente décision n'est pas sujette à référendum, conformément à l'article 123d de la loi sur les communes.

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville-adjoint :

Thierry Gachet

André Pillonel

## LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 60 du 31 août 2010;
- le rapport de la Commission de l'édilité,
- le rapport de la Commission financière

arrête :

**Article premier**

Le Conseil communal est autorisé à engager le montant de 5 millions de francs pour réaliser les compléments à apporter au projet de construction de la salle de spectacle EQUILIBRE, sous réserve des conditions définies à l'article 2.

**Article 2**

Le montant de 5 millions de francs est financé par l'Association de communes pour la politique culturelle de l'agglomération fribourgeoise (Coriolis Infrastructures).

**Article 3**

La présente décision est soumise à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville-adjoint

Thierry Gachet

André Pillonel